

Monsieur le Député,

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, dont la feuille de route a été actualisée le 3 mars dernier pour la période 2015-2017, prévoit l'engagement d'un chantier de simplification des minima sociaux pour faciliter l'accès aux droits.

Notre système de minima sociaux joue un rôle décisif pour limiter l'impact de la crise sur nos concitoyens. La revalorisation du revenu de solidarité active (RSA), décidée en janvier 2013 dans le cadre de ce plan de lutte contre la pauvreté, a contribué à infléchir le taux de pauvreté qui a commencé à baisser en 2013.

Pour autant, la multiplicité des dispositifs conduit à une faible lisibilité des prestations et à des différences de traitement entre bénéficiaires. Il en va ainsi par exemple de l'articulation de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) avec le RSA : ces deux prestations, qui s'adressent à des publics proches, présentent de nombreuses différences dans leur architecture (caractère familial ou individuel de l'allocation, ressources prises en compte, validation de trimestres de retraite...).

En termes d'insertion, des progrès importants demeurent à accomplir. Selon le rapport remis par le comité d'évaluation du RSA en 2011, la création de celui-ci ne s'est pas accompagnée d'améliorations significatives dans l'insertion des bénéficiaires. Les politiques d'insertion conduites par les départements sont insuffisamment connues et évaluées. L'accompagnement global, qui combine accompagnement social et accompagnement professionnel dans le cadre défini par le protocole signé par Pôle emploi et l'Assemblée des départements de France en avril 2014, est encore en cours de déploiement.

Le Gouvernement souhaite engager une réforme des minima sociaux. C'est pourquoi je vous confie une mission sur les voies de réforme permettant de mieux répondre aux objectifs d'équité, de simplification, d'insertion et d'efficacité. Il s'agit de renforcer l'équité du système, en limitant les différences de traitement entre des personnes aux situations comparables, tant pour le montant des prestations que pour la manière d'apprécier leurs ressources ; - réduire sa complexité afin de lutter contre le non-recours aux dispositifs, notamment en ce qui concerne les incitations au retour à l'emploi, et de simplifier sa gestion par les organismes instructeurs ; - accroître l'efficacité et la cohérence des politiques d'insertion en direction des bénéficiaires de ces prestations. Vos propositions devront être compatibles avec la trajectoire de redressement des comptes publics dans leur ensemble.

...

Monsieur Christophe SIRUGUE
Député
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

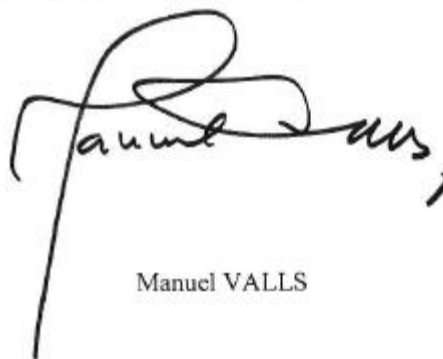
Vos travaux seront conduits en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Vous vous appuyerez sur les contributions que vous jugerez utiles de recueillir, notamment celles des partenaires sociaux et sur les réflexions d'un groupe de travail dont vous assurerez la présidence. Ce groupe de travail sera composé d'associations intervenant dans la lutte contre la pauvreté, de départements, d'administrations de l'Etat, de Pôle emploi, d'organismes de sécurité sociale et de personnalités qualifiées. Vous pourrez également solliciter l'appui des administrations centrales concernées, la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, la direction générale de la cohésion sociale, la direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques, la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, la direction de la sécurité sociale, la direction du budget, la direction générale des collectivités locales. Vous bénéficierez de l'appui de membres de l'inspection générale des affaires sociales. Compte tenu des interactions entre le régime d'assurance de l'indemnisation du chômage et certains minima sociaux, vous veillerez à articuler votre réflexion avec celles des partenaires sociaux menées en amont de la négociation de la future convention d'assurance chômage.

Vos recommandations visant à améliorer l'efficacité des politiques d'insertion devront également permettre d'éclairer les travaux engagés par l'Etat et l'Assemblée des départements de France sur le financement du RSA. Votre rapport proposera plusieurs scénarios de réforme, accompagnés d'études d'impact mesurant l'effet des évolutions proposées sur les bénéficiaires et leur incidence financière. Vous indiquerez le scénario qui vous paraît le mieux correspondre aux objectifs fixés et indiquerez les modalités d'articulation des financements et interventions de l'Etat et des Conseils départementaux que vous jugerez les mieux à même de servir cette réforme.

Je souhaite que vous me remettiez vos conclusions au mois de mars 2016.

Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de Madame Marisol TOURAINE, Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, de Madame Myriam EL KHOMRI, Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, de Madame Marylise LEBRANCHU, Ministre de la décentralisation et de la fonction publique, et Monsieur Michel SAPIN, Ministre des finances et des comptes publics.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Manuel Valls', with a long vertical line extending downwards from the start of the signature.

Manuel VALLS